

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 4 – Fonction
publique

Sous-domaine : 4.1 –
personnel titulaire et stagiaire
de la FPT

Objet : suppression du poste
de secrétaire de mairie temps
complet - ouverture d'un poste
d'attaché territorial temps
complet

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
16/01/2023

Date de publication de la
présente délibération :

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le

ID : 011-211102439-20230119-D202304V2-DE

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le dix-neuf du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mme BIAU-PRADEL Gisèle, Mr PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : Mme FONQUERGNE Virginie

Vu le code général de la fonction publique territoriale,
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ce jour par délibération n° 2023-03
Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion et de la Fonction Publique de l'Aude sur la suppression d'emploi.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

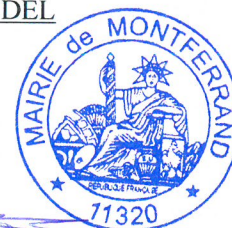
- la suppression de l'emploi de secrétaire de mairie à temps complet ;
- la création d'un emploi d'attaché territorial, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** : d'adopter la suppression et la création d'emploi ainsi proposées ; le tableau des emplois sera modifié à compter du 1^{er} mars 2023 sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 23 janvier 2023